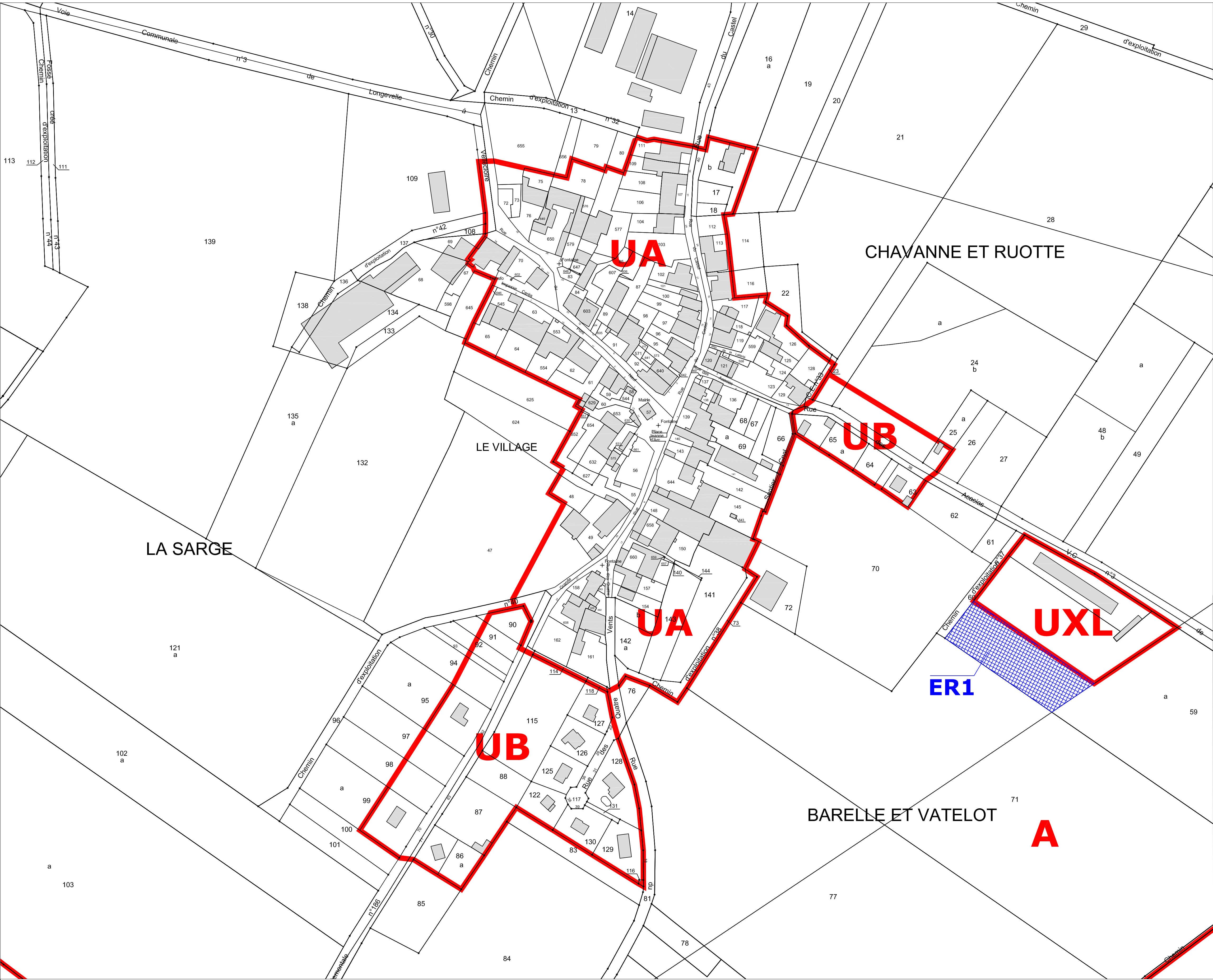




DEPARTEMENT DE HAUTE-SAÔNE

Communauté de Communes des Monts de Gy

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de Vantoux-et-Longeville

Plan de zonage

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du :
La Présidente

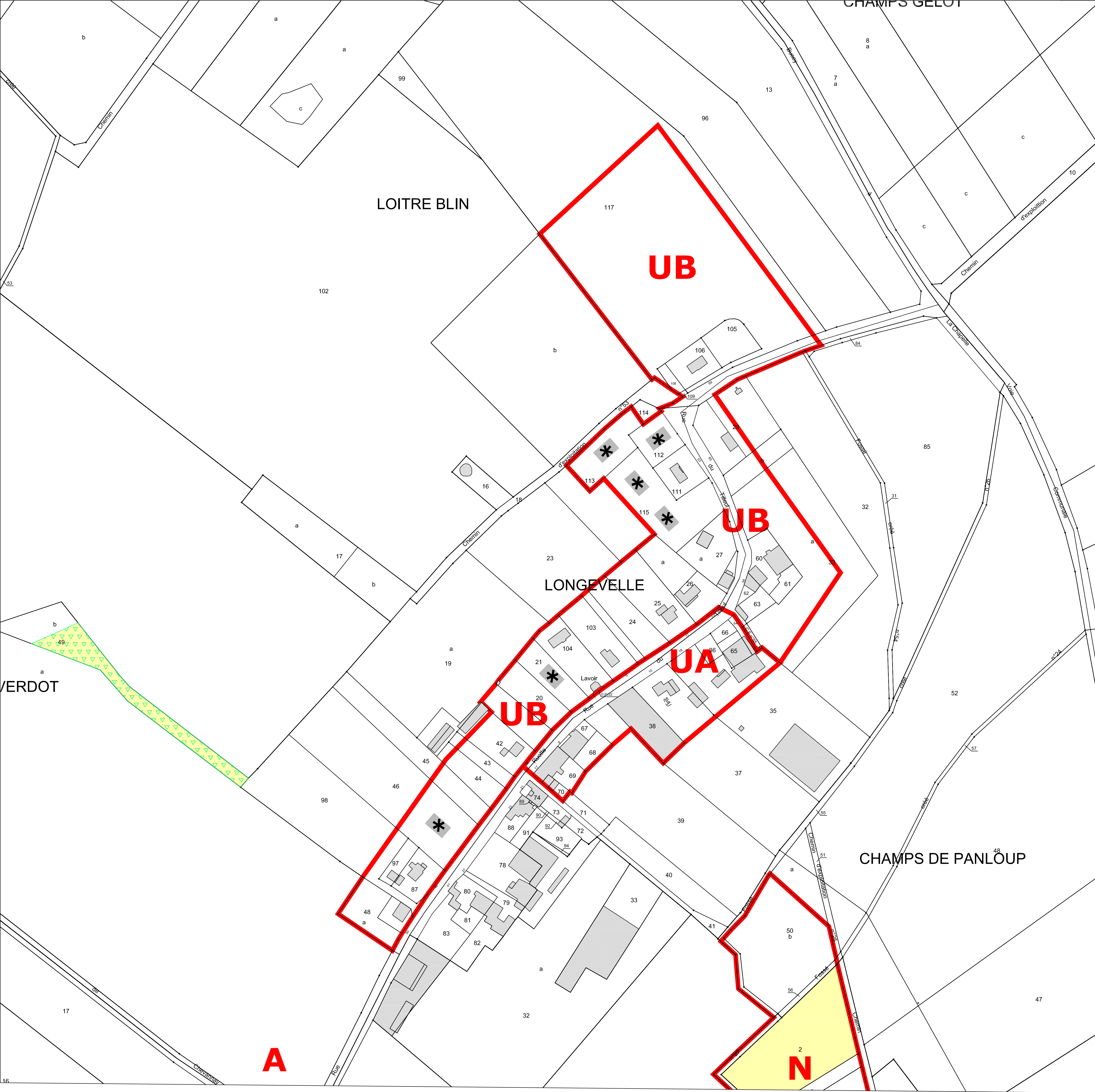
VERDI INGENIERIE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
13 Avenue André Blond - 39100 DOLE
Tél : 03.84.79.02.57 / Fax : 09.72.13.38.70
Email : bourgognefranche@verdi-ingenierie.fr

Révisé par :
4.1
Echelle : 1 / 1200ème

N° d'affaire : 08 - 00154	Fichier : Vantoux et Longeville.dwg	Auteur	Chef de Projet	Contrôle externe
A 18/01/2016	Avisé Projet n°3	EU	EU	JM
B 12/04/2016	Enquête publique	EU	EU	FB
C 10/08/2016	Approbation	EU	EU	FB

LEGENDE

- Limite de zone
- Nom de zone
- Emplacements réservés
- Numéro d'opération (voir liste des emplacements réservés)
- Terrains cultivés à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Espaces boisés classés à conserver ou à créer au titre des articles L113-1 et L113-2 du c. de l'urb.
- Eléments de paysage à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Eléments du patrimoine à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Bâtiment reporté à titre indicatif en attente d'une mise à jour du cadastre
- Bandes de danger liées à la conduite d'éthylène Carling - Viriat (340m, 390m, 670m)
- Zones humides
- Secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la TVB (R123-11 du code de l'urbanisme)
- Servitude de mixité sociale (L151-41 du c. de l'urb.)



TYPOLOGIE DES ZONES

UA : zone urbaine centrale correspondant au noyau ancien
UAI : secteur urbain présentant un risque d'inondation
UAR : secteur urbain présentant un risque de ruissellement
UB : zone urbaine correspondant à la périphérie immédiate du bâti ancien et aux extensions urbaines
UBI : secteur urbain présentant un risque d'inondation
UBR : secteur urbain présentant un risque de ruissellement
UL : zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt public et collectif (scolaires, de santé, administratifs...), de sports, de loisirs et de tourisme
ULI : secteur urbain présentant un risque d'inondation
UX : zone urbaine correspondant aux secteurs d'activités économiques (artisanales, commerciales et industrielles)
UXL : secteur à vocation d'activités économiques, d'équipements d'intérêt collectif et de services publics
UXa : secteur à vocation d'activités économiques, lié à la RD 474 (station-service/restauration)
1AU : zone non équipée destinée à être urbanisée à court ou moyen terme, à vocation principale d'habitat
1AUr : secteur naturel à urbaniser, présentant un risque de ruissellement
1AUL : zone non équipée destinée à être urbanisée à court ou moyen terme, à vocation d'équipements d'intérêt public et collectif (scolaires, de santé, administratifs...), de sports, de loisirs et de tourisme
1AUX : zone non équipée destinée à être urbanisée à court ou moyen terme, à vocation d'activités économiques
2AU : zone non équipée destinée à recevoir des opérations d'aménagement d'ensemble lorsque les équipements publics auront été réalisés (urbanisation à long terme)
2AUa : secteur naturel à urbaniser, au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à la zone
2AUX : zone non équipée destinée à recevoir des activités économiques lorsque les équipements publics auront été réalisés (urbanisation à long terme)
A : zone à caractère agricole
AI : secteur agricole présentant un risque d'inondation
N : zone naturelle et forestière
Na : secteur naturel à caractère humide dans lequel le développement d'exploitations agricoles existantes est possible, en terme de constructions et d'extensions de bâtiments
Nc : secteur naturel correspondant à l'exploitation de la carrière
NI : secteur naturel présentant un risque d'inondation
NL : secteur naturel voué au tourisme, aux sports et loisirs
NLI : secteur naturel voué au tourisme, aux sports et loisirs, présentant un risque d'inondation
Nv : secteur naturel correspondant aux terrains familiaux

EMPLACEMENTS RESERVES			
Numéro	Bénéficiaire	Destination	Superficie
1	Commune	Création d'un parking	3 678,31 m²